

FAIRE CLASSER SON HÉBERGEMENT



→ **Développez et fidélisez votre clientèle, en garantissant un niveau de qualité et de confort de votre hébergement conforme à leurs attentes. Bénéficiez d'un abattement fiscal majoré et l'adhésion à l'ANCV.**

LES

- **Des conseils et échanges pertinents** de la part des techniciens experts.
- **Un référentiel national de critères précis** de confort, d'équipement et de services qui permet de mieux positionner votre offre.
- **Un classement officiel de 1 à 5 étoiles** qui renforce la confiance de vos clients et valorise votre établissement.
- **Un gain de temps** en commandant votre visite de classement sur internet.
- **L'acquisition du panonceau officiel** à coût réduit et l'accès à une assurance spécialement conçue pour l'activité de loueur de meublé.
- **Un abattement fiscal majoré** (71% sur vos revenus locatifs au lieu de 50 % pour les non-classés).
- **L'adhésion à l'ANCV** (paiement de vos clients par chèques-vacances).

L'offre comprend :

- Une visite d'inspection réalisée par un conseiller-évaluateur expérimenté permettant le positionnement commercial de votre structure.
- Un accompagnement permanent durant toute la période de classement : assistance, conseil, réponses à vos interrogations etc. (2 heures de SAV offertes).
- Le statut de meublé de tourisme classé, avec l'attribution du nombre d'étoiles.



Pour qui ?

- Locations saisonnières



Durée

De validité : 5 ans



Prix

180 €

